



**Information sur les éléments de rémunération et d'avantages sociaux de  
Madame Danièle Ricard, Présidente du Conseil d'Administration**

Le Conseil d'Administration de Pernod Ricard réuni le 27 août 2014, sur recommandation du Comité des Rémunérations, a autorisé les éléments de rémunération suivants au profit de Madame Danièle Ricard, Présidente non exécutive du Conseil d'Administration :

- Rémunération annuelle fixe brute pour 2014/2015 : **110 000 euros** (sans augmentation depuis sa nomination en qualité de Présidente du Conseil d'Administration en août 2012)
- Pas de rémunération variable
- Aucun jeton de présence
- Pas de droit à attribution de stock-options ni d'actions de performance

On rappelle, par ailleurs, que Madame Danièle Ricard ne bénéficie d'aucune indemnité liée à la cessation de ses fonctions de Présidente du Conseil d'Administration, ni du régime de retraite supplémentaire applicable au sein de la Société.